

Luxembourg, le 22 mai 2019

## 28.05.2019 - MISE EN CIRCULATION DES NOUVEAUX BILLETS DE 100 ET 200 EUROS

- Les nouveaux billets de 100 et 200 euros seront mis en circulation le 28 mai 2019.
- Ils intègrent des nouveaux signes de sécurité innovants, à savoir l'hologramme satellite et le nombre émeraude perfectionné.
- Avec ces coupures de 100 et 200 euros, la série « Europe » sera complète.
- Les billets en euros sont utilisés dans les dix-neuf pays de la zone euro par 338 millions de personnes et représentent une valeur faciale totale de plus de 1 216 milliards d'euros pour un peu plus de 22 milliards de billets en circulation.

Les nouveaux billets de 100 et 200 euros sont dotés de nouveaux signes de sécurité innovants. Comme pour les autres coupures, il est très facile de vérifier les nouveaux billets grâce à la méthode « toucher, regarder et incliner ».

En haut de la bande argentée, un hologramme satellite montre de petits symboles de l'euro (€) gravitant autour du nombre et devenant plus clairs sous une lumière directe. La bande argentée contient également le portrait d'Europe, le motif architectural et un symbole de l'euro (€) de grande taille. Les nouveaux billets de 100 et 200 euros incorporent en outre un nombre émeraude perfectionné. À la différence du nombre émeraude déjà présent sur toutes les autres coupures de la série « Europe », cette version perfectionnée montre des symboles de l'euro (€) dans les chiffres indiquant la valeur faciale du billet.

La taille des nouveaux billets de 100 et 200 euros est différente de celle des billets de même valeur de la première série. Ces deux coupures ont en effet la même hauteur que le billet de 50 euros, alors qu'ils conservent la même longueur qu'actuellement : plus les billets sont longs, plus leur valeur faciale est élevée. Des coupures de 50, 100 et 200 euros présentant la même hauteur seront plus faciles à manipuler et pourront être traitées plus efficacement par les

machines. Leur taille sera aussi mieux adaptée aux portefeuilles ; ils auront une durée de vie plus longue, car ils seront moins sujets à l'usure et aux déchirures.

Outre les signes de sécurité visibles à l'œil nu, les billets en euros comportent également des signes lisibles par les machines. Ces derniers ont été améliorés sur les coupures de 100 et 200 euros et de nouveaux signes de sécurité y ont été ajoutés pour permettre un traitement et une authentification rapides. L'ensemble des billets en euros resteront, avec le passage aux nouvelles coupures de 100 et 200 euros, extrêmement bien protégés contre la contrefaçon. Les billets en euros deviennent encore plus sûrs et faciles à vérifier et à manipuler.

L'Eurosystème, composé de la BCE et des 19 banques centrales nationales de la zone euro, a aidé les fabricants et détenteurs de machines de traitement et d'automates d'authentification des billets dans leurs préparatifs en vue de la mise en circulation des nouvelles coupures.

Les nouveaux billets de 100 et 200 euros et leurs signes de sécurité sont présentés sur le site internet de la BCE [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu) ou sur le site internet de la BCL : [www.bcl.lu](http://www.bcl.lu).

Des brochures consacrées aux nouveaux billets de 100 et 200 euros sont à la disposition du grand public et des professionnels dans les banques à guichets, ainsi que dans les guichets de POST Luxembourg.

Du matériel d'information est également à la disposition du public et des commerçants à l'espace numismatique de la BCL, au 43, avenue Monterey (heures d'ouverture de 10h30 à 16h00) et sur demande par email [euro@bcl.lu](mailto:euro@bcl.lu) ou par téléphone au 4774 -1.

Concernant les billets de 5 à 500 euros de la première série, il est rappelé qu'ils conservent leur cours légal. Ils peuvent donc continuer à être utilisés comme moyen de paiement et de réserve de valeur. Les commerçants (banques, sociétés de transport de fonds, bureaux de change, etc.) sont autorisés à recirculer ces billets.

Les billets de la première série pourront toujours être échangés auprès des banques centrales nationales de l'Eurosystème, et ce pour une durée illimitée.





---

Département Relations internationales et communication  
Section Communication  
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599  
Email : [press@bcl.lu](mailto:press@bcl.lu)  
[www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)